



La Base de Données Economiques et Sociales : les obligations de mise en œuvre et de gestion

Objectifs

- **Connaître les obligations légales de la Loi du 14 juin 2013.**
- **Identifier les éléments et informations à transmettre.**
- **Sécuriser les conditions d'accès à la BDES.**
- **Maîtriser les obligations de mise à jour de la BDES.**

Programme

- **Un cadre à définir.**
 - Quel est l'objet de la Base de données économiques et sociales et son articulation avec le dialogue social ?
 - La base est-elle nécessairement informatisée ?
 - Quelle organisation mettre en place pour les associations multi-établissements ?
- **Les éléments et information à transmettre.**
 - Quelles informations doivent figurer dans la base de données ?
 - Quel niveau de précision doivent avoir les informations données ?
 - Comment s'organise et s'opère la mise à jour de la base ?
- **Les conditions d'accès à la base de données économiques et sociales.**
 - Qui a accès à la Base de données économiques et sociales ?
 - Quelles sont les modalités d'accès, de consultation et d'utilisation de la base par les IRP ?
 - Comment gérer les informations que l'on estime confidentielles ?

Durée :
1 jour – 7 heures

Public :
Directions, chefs de service et toute personne concernée par le sujet

Prérequis : Aucun

Groupe : 12 personnes maximum

Méthodes pédagogiques :

- Exposé
- Etude de cas
- Support de vidéo projection et/ou liens remis

A l'issue de la formation, il sera procédé à une évaluation de la formation

⚠ Ce document n'est pas contractuel !

En fonction des besoins des participants, le formateur adaptera le déroulé et le contenu de la formation.